

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du 29 avril 2022

Avis n°2022-03

Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif au renouvellement du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des prairies du Schoubrouck 2022-2026.

Le Code de l'environnement prévoit que les plans de gestion des réserves naturelles régionales soient soumis à l'avis du CSRPN d'après l'article R332-43.

Contexte :

La RNR des prairies du Schoubrouck se situe au sein de la commune de Noorpeene dans le département du Nord. Son périmètre est compris dans l'ensemble du Marais Audomarois. D'une surface de 10 hectares, la réserve naturelle régionale a été classée en 2012.

Suite à la présentation réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France en la présence de Marion BINET et de Lucille KNOEPFFLER et au bilan réalisé par Alain WARD (référént de ce site) ainsi qu'aux diverses questions émises et réponses apportées lors de la séance plénière, le CSRPN émet un avis favorable au renouvellement de ce plan de gestion.

Les membres du CSRPN soulignent avec intérêt la qualité de ce nouveau plan de gestion et qualifie de belle réussite les résultats des travaux de gestion réalisés sur le site. Dans ce contexte, l'avis exprimé des membres du CSRPN n'est pas sujet à réserves particulières pour la mise en œuvre de ce nouveau plan de gestion mais les débats ont pu mettre en exergue un certain nombre de recommandations à prendre en compte en fonction des possibilités (techniques, humaines, financières...) ou à garder comme objectifs pour son futur renouvellement.

Celles-ci sont listées ci-après (elles ne sont pas présentées par ordre hiérarchique).

Recommandations :

- Poursuivre le travail avec les acteurs locaux publics ou privés concernant les incidences de leurs activités sur la qualité de l'eau ainsi que sur la gestion des niveaux d'eau, en particulier sur le fonctionnement hydraulique global du site et ses alentours ;
- Parallèlement, évaluer les pistes d'amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants, notamment en participant autant que possible aux différents comités locaux de gestion des eaux. Dans ce contexte, il sera également important d'assurer une communication auprès de ces acteurs locaux afin de les sensibiliser aux enjeux écologiques et fonctionnels et ainsi favoriser leur meilleure prise en compte ;
- Affiner le travail et la présentation de la qualité des eaux au sein du plan de gestion et envisager une analyse plus fine du fonctionnement hydraulique du site en lien avec les milieux alentours ;
- Essayer d'anticiper les risques d'envasements à termes et les éventuelles mesures à envisager afin de prioriser les secteurs les plus déterminants à restaurer, en lien avec les enjeux écologiques associés (faune, flore et habitats naturels) ;
- Sur le plan phytosociologique revoir l'interprétation du *Caricetum paniculatae* qui se rattache à des substrats nettement plus turficoles que ceux du site qui sont plus minéralisés/eutrophisés ;
- Anticiper les inventaires piscicoles (qui ne sont actuellement prévus qu'en 2025) afin de prendre en compte plus tôt ces enjeux dont plusieurs espèces sont de bons indicateurs en termes de fonctionnalités. Dans ce contexte le brochet devrait être l'une des espèces cibles ;
- Sur ces questions de fonctionnalité, le CSRPN souhaite que soit évalué plus finement les effets des vannes sur le maintien des continuités écologiques des espèces aquatiques. En particulier, certains passages busés pourraient vraisemblablement être conçus de manière plus écologique malgré les

contraintes techniques d'accès au site par des engins lourds dans le cadre des activités agricoles ou de gestion écologique ;

- Poursuivre les réflexions sur l'état des populations d'espèces végétales ou animales et leur dynamique au sein de la RNR. Dans ce contexte, le CSRPN propose de cibler ce travail sur les espèces les plus indicatrices de la fonctionnalité du site et en particulier des espèces indicatrices de TVB. Une analyse plus spécifique et la définition de protocoles relatifs aux espèces représentatives de la sous-trame aquatique semblent prioritaires.
- En résonance avec le sujet de la qualité de l'eau, il serait utile d'affiner les inventaires et l'analyse de l'évolution des populations de macro-invertébrés aquatiques du site (dans la mesure des possibilités techniques), et ainsi permettre une meilleure hiérarchisation de la qualité de l'eau sur les différents secteurs de la RNR, ce qui peut permettre à terme d'envisager une gestion plus appropriée en fonction des secteurs. Dans le même ordre d'idée il serait utile d'envisager une analyse des algues macrophytiques (voire de réaliser quelques IBMR : Indices Biologiques Macrophytiques en Rivière) en complément des analyses physico-chimiques, plus classiques ;
- Au regard de l'état des connaissances sur des sites naturels proches et de la présence d'espèces d'enjeu, évaluer la possibilité d'intégrer à terme des inventaires sur les araignées ;
- Préciser les actions visant à restaurer la naturalité des boisements (nature des essences, gestion ou non gestion...) même si les surfaces et les enjeux sont relativement limités au sein de cette RNR ;
- Enfin, affiner les arbitrages des pratiques agricoles en fonction des enjeux et des objectifs attendus sur le plan écologique (fauche seule ou pâturage seul, fauche puis pâturage sur le regain..., choix des espèces animales (en particulier sur ce point la gestion récurrente des chardons pourraient être grandement favorisée par la présence de quelques ânes sur les secteurs considérés, etc.)).

Fait le 18/05/2022

à Amiens

Président du CSRPN des Hauts-de-France

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Franck Spinelli